

Master 2 Droits de l'Homme et entreprises

Responsables pédagogiques : Frédérique Coulée et Benoît Blottin

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
BCC1. Maîtriser les fondamentaux	30	170			10/20
Protection internationale des droits de l'homme – Systèmes conventionnels et onusiens	4	20	ET	ET	7/20
Droit de l'entreprise durable	4	20	ET	ET	7/20
Lutte contre la fraude et la corruption	4	20	ET	ET	7/20
Droit des régulations	4	20	ET	ET	7/20
Clinique juridique	4	30	ET	ET	7/20
Encadrement juridique du lobbying	4	20	ET	ET	7/20
Compliance	4	20	ET	ET	7/20
Anglais 1	2	20	ECI		7/20
Brevet IA			VSN	VSN	
BCC2. Approfondir les compétences	18	95			10/20
Droits de l'Homme et entreprises – Instruments internationaux	4	20	ET	ET	7/20
Commerce, Investissement, environnement et droits de l'Homme	4	20	ET	ET	7/20
Droit pénal des affaires	4	20	ET	ET	7/20
Clinique juridique	3	20	ET	ET	7/20
Protection des données	3	15	ET	ET	7/20
BCC3. Préparer son insertion professionnelle	12	20			10/20
Stage	4		ET	ET	10/20
Mémoire	6		ET	ET	10/20
Anglais 2	2	20	ECI		7/20
IA et Droit			VSN	VSN	
Total annuel	60	285			

Modalités de contrôle des connaissances :

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

VSN : validation sans note. Le résultat est « admis » ou « défaillant ».

Master 2 Droits de l'Homme et entreprises

Responsables pédagogiques : Frédérique Coulée et Benoît Blottin

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Chaque BCC doit être validé : moyenne supérieure ou égale à 10/20 ET résultat « ADMIS » ;
- Les BCC ne se compensent pas ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC ;
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes ;
- Les UE évaluées en « VSN » doivent être « admis », faute de quoi le BCC ne sera pas validé.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant